

Théorie générale de l'Etat

Infos pratiques

- > ECTS : 3.0
- > Nombre d'heures : 33.0
- > Période de l'année : Enseignement septième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Travaux dirigés
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Droit et science politique
- > Code ELP : 4J8STGEC

Présentation

L'intitulé du cours se réfère à l'ambition de l'école positiviste du droit à élaborer une théorie *juridique* de l'État. En introduction à ce cours, il est ainsi proposé de revenir sur l'histoire de *la science du droit public* et de ses limites. La suite du cours propose une étude des concepts juridiques inscrits dans leur mutation contemporaine. Celle-ci, tout en exacerbant la contradiction de ces concepts, révèle également leur grande précarité. Plusieurs questions sont alors soulevées : que signifie un pouvoir sans représentation (la démocratie sans « démos ») ? Que signifie une constitution sans État (le constitutionnalisme global) ? Que signifie un Fédéralisme sans État fédéral (le cas de l'Union européenne) ?

Évaluation

Contrôle terminal